



"L'HERBALTOIS"

L'info de votre commune

Bimestriel n°89
JANVIER
FEVRIER
2025

MAIRIE 02.54.46.13.33

- ⇒ mairieherbault@wanadoo.fr : mail contact avec le secrétariat de mairie
- ⇒ www.ville-herbault.fr : site de la commune sur lequel figurent diverses informations communales
- ⇒ Compte facebook : **mairie de Herbault**
- ⇒ Gendarmerie : www.contacterlagendarmerie.fr ou 02.54.46.51.70
- ⇒ Pré-plainte en ligne : www.demarches.interieur.gouv.fr

SECRETARIAT

Horaires d'Ouverture

Lundi, Vendredi :

8h30 à 12h00 & 13h30 à 17h00

Mardi, Mercredi, Jeudi :

8h30 à 12h00. Fermé l'après-midi

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

- Contacter le 02.54.57.41.20 ou le 06.49.07.65.95 (CIAS) pour les personnes de 18 à 65 ans n'ayant pas d'enfant mineur à charge.
- Contacter le 02.54.55.82.82 (Conseil départemental) pour toutes les autres situations.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les prochaines dates de permanence du conciliateur de justice sont :

- le mardi 7 janvier de 14h00 à 16h00
- le mardi 11 février de 14h00 à 16h00

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie au 02.54.46.13.33.

ÉTAT CIVIL

Décès :

- Nicole PAPION veuve RABIER le 2 octobre 2024
- Evelyne PEAN épouse SEGUIN le 15 novembre 2024



DATES A RETENIR

Samedi 11 janvier :

- ♦ Vœux du Maire - Municipalité



Dimanche 12 janvier :

- ♦ Cross départemental au CDSAE

Jeudi 16 janvier :

- ♦ Assemblée Générale - Comité des Loisirs

Dimanche 19 janvier :

- ♦ Loto organisé par l'école publique

Vendredi 24 janvier :

- ♦ Assemblée Générale - Motoclub

Dimanche 2 février :

- ♦ Après-midi dansant crêpe (Gym et Marche Nordique)

RECENSEMENT SERVICE MILITAIRE

Obligatoire, il s'adresse aux jeunes filles et garçons de 16 ans. Il s'effectue en mairie dans les 3 mois qui suivent les 16 ans et muni du livret de famille et de la carte d'identité de l'enfant. Il permet ensuite de participer à la journée défense et citoyenneté. Une attestation de recensement est délivrée.



Madame le Maire, le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes

LE SAMEDI 11 JANVIER 2025 À 18 HEURES

À toutes celles et ceux qui ne pourront assister à la cérémonie, l'ensemble du Conseil Municipal vous adresse ses meilleurs vœux.



MANIFESTATIONS

Dimanche 12 janvier

Cross Départemental

Cross départemental organisé par l'Entente Vendôme Marolles dans le parc du CDSAE à partir de 9h30. Entrée gratuite et buvette sur place.

Dimanche 19 janvier

Loto

Ecole Publique

Loto organisé à la salle des fêtes par l'école et les parents d'élèves afin de financer les différents projets de l'école.

Ouverture des portes à 12h30 et début des parties à 14h.

Divers lots dont bons d'achats, robot pâtissier, trottinette freestyle, entrées dans des parcs de loisirs, week-end au camping de Mesland... Partie enfants, loto perso.

Réservation obligatoire : 06.88.44.74.06. Restauration et buvette sur place



ASSOCIATIONS

Assemblée Générale :

Le Comité des Loisirs d'Herbault organise son assemblée générale le jeudi 16 janvier à 20h30 à la maison des associations.

Club Informatique Herbaltois : Le club informatique vous présentent leurs vœux et une bonne année.

COMMUNE

Recherche logement :

Recherche sur Herbault logement T2 ou T3, si possible en rez-de-chaussée, pour personne seule.
Contact : 06.18.80.28.36.

"Bienvenue à bord de cette nouvelle année !

Au programme de la traversée : beaucoup de bonheur, mais aussi de la joie et une santé de fer.
Notre compagnie "Meilleurs vœux" vous offre la sérénité et l'apaisement.
C'est parti pour l'embarquement ! Notre voyage va durer 365 jours.



L'équipage de la bibliothèque

Pour bénéficier de cette sérénité et de cet apaisement, l'équipage vous accueille les
Mercredi de 14h45 à 17h45
Samedi de 9h30 à 12h30
1 rue de Touraine à la bibliothèque municipale

SOLiHA AGENCE
IMMOBILIÈRE
SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Sécurisez et rentabilisez votre projet locatif avec l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA

Vous avez un ou plusieurs biens à mettre en location : contactez Soliha au 02.54.55.51.28, un conseiller logement vous répond et l'agence peut par la suite gérer votre bien.

Les avantages pour les propriétaires : une gestion locative déléguée du bien, une réduction d'impôt sur vos revenus et une garantie de loyer.

Plus d'informations sur Soliha.fr